

ANCIENS ADHERENTS EVEILS 3/5 ans

Nom : Prénom :
Age au moment de l'inscription : Date de naissance :
Féminin : Masculin : Lieu de naissance :
Adresse complète : Nationalité :
Code postal : adresse e-mail :
Téléphone domicile : Ville :
Téléphone portable mère : Téléphone portable père :
Mardi : ou Vendredi :
N° de licence : N° de passeport :

PHOTO À
COLLER

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e) M..... Autorise mon enfant
A pratiquer le taekwondo, à l'entraînement ou en compétition, à Provins au Gymnase Jean Drouot et au complexe sportif Saint Ayoul
ou en extérieur. J'autorise le Club à prendre des photos pour les journaux locaux, le profil facebook et le site internet du Club.

Le représentant légal, le Signature

Nous, parents ou athlètes nous nous engageons à nous informer par mail tous changements (téléphone et/ou adresse mail) ou
absence de notre enfant au cours de Taekwondo

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous :
Nous, soussignés père et mère de l'enfant

Autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être
pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre
enfant

Fait à, le Signature des parents

PIECES A FOURNIR

- Cette feuille remplie lisiblement,
- 3 enveloppes timbrées à votre nom et adresse
- 2 photos d'identité
- Passeport rempli par le médecin à nous rapporter

COTISATION ANNUELLE : 165€ (pour 45 minutes de cours par semaine)

Comprenant : cotisation club (130€) + licence (35€)

Modalités de paiement possibles :

- Par espèces
- par chèque (Possibilité de payer en plusieurs chèques)
- Ou par prélèvement bancaire moyennant des frais bancaires de 6,70€ pour 5 prélèvements

Bon de la CAF accepté et rempli quand dossier remis au complet avec cotisation et licence réglées

CLUB TAEKWONDO OLYMPIQUE PROVINOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Entraînements

Article 1 : Pour ne pas gêner l'entraînement, aucune personne n'est autorisée à rester dans la salle pendant les cours.

Article 2 : Les personnes devront attendre la fin du cours pour pouvoir pénétrer dans la salle d'entraînement.

Article 3 : Les cours s'effectuent obligatoirement en dobok et avec les protections pour tous les combattants.

Article 4 : Par mesure d'hygiène et de sécurité tous les ongles doivent être coupés et propres. Une bouteille d'eau individuelle doit être disponible durant le cours

Article 5 : La présence est obligatoire pour les cours d'éveils

Utilisation des locaux :

Article 5 : Il est interdit de manger dans les locaux qui doivent être débarrassés de tous papiers ou bouteilles.

Article 6 : Le club dégage toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.

Responsabilité assurance :

Article 7 : Avant de déposer leurs enfants au lieu d'entraînement, ou à tout lieu de rendez-vous, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien le Professeur pour les accueillir.

Article 8 : Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des activités sportives. Les parents s'engagent à amener et à venir rechercher leurs enfants aux heures indiquées.

.Cotisation et licences des adhérents :

Article 9 : Après 2 cours d'essais, les nouveaux adhérents devront avoir rapporté leur dossier au complet pour poursuivre les cours de taekwondo.

Actes répréhensibles et sanctions :

Article 10 : Toute inscription à une compétition est due même en cas d'absence.

Article 11 : La détérioration de matériel sera sanctionnée par un remboursement.

Article 12 : Le non-respect envers le professeur, les membres du bureaux ou entre adhérents sera sanctionné à l'appréciation du professeur et des membres du bureau (allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.)

Modification du règlement intérieur :

Article 13 : le règlement intérieur est établi par les membres du bureau et voté par l'assemblée générale.

Article 14 : Le règlement intérieur est affiché dans les salles d'entrainement.

Voté à Provins le 25 août 2017

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »